

DÉLIBÉRATION N°DL20240046 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 24 présents, 15 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 19h); M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h53); Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h16); M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 18h54); M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 0h00) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 19h38); M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h42); Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (jusqu'à 23h27)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h)
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 19h53)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (à partir de 23h16)
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 18h54)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER (à partir de 0h00)
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN
Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h38)
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE
M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU (jusqu'à 18h42)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (à partir de 23h27)

SECRETÁIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

TRAVAUX DE L'ESPLANADE ÎLE DE FRANCE - ACQUISITION ET RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE AVEC LA COPROPRIÉTÉ ÎLE DE FRANCE

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Île de France, et pour pouvoir modifier la structure des « casquettes » existantes qui surplombent et couvrent le passage piétonnier le long des commerces, il est nécessaire de procéder à plusieurs transferts de propriété.

Ainsi, afin de pouvoir modifier les casquettes, la commune doit rétrocéder au syndicat la parcelle 244 AD 974 correspondant à l'emprise au sol sous les casquettes côté sud afin que cette galerie soit intégrée à la copropriété.

Puis la commune doit acquérir les lots correspondants aux casquettes et poteaux les soutenant pour y faire les travaux nécessaires. Cela correspond aux lots n° 443 et 444 de la copropriété. Le lot 444 correspond aux poteaux soutenant la casquette. Ils ne sont pas identifiés sur le plan vue de dessus mis en annexe.

Ces lots seront rétrocédés au syndicat, une fois les travaux terminés.

Par ailleurs, le bar « le Panoramic » lots 426 et 427, appartenant à la commune, devra être démoli dans le cadre de ce grand projet. L'espace libéré sera cédé à la copropriété Île de France pour être incorporé dans les parties communes générales de la copropriété puisqu'il deviendra la continuité du parvis existant.

Ces formalités seront réalisées en l'étude de Maître Meiller après validation de cette procédure par l'assemblée générale de la copropriété.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la cession par la commune, de la parcelle 244 AD 974 à titre gratuit, au profit du Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Île de France »,
- **d'approuver** l'acquisition, des lots 443 et 444 au profit de la commune, à titre gratuit appartenant au Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Île de France »,
- **d'approuver** la rétrocession à titre gratuit, au profit du Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Île de France » des lots 443 et 444, et ce, après réalisation des travaux,

- **d'approuver** la cession par la commune des lots 426 et 427, correspondant à l'emprise du bar « le Panoramic » à titre gratuit, au profit du Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Île de France »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ces transactions.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 19/03/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 25 mars 2024